

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

## ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,  
Vu notre Arrêté en date du 27 avril 1904, limitant la durée des travaux à exécuter en bordure de la voie publique;

Considérant que la persistance du mauvais temps a mis les entrepreneurs de la Principauté dans l'obligation de suspendre momentanément leurs travaux de déblaiement et de construction;

## Arrêtons :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le délai imparti par l'Arrêté du 27 avril 1904 est prorogé à titre exceptionnel et pour la présente année jusqu'au 31 décembre inclus.

ART. 2. — MM. le Colonel Commandant Supérieur, le Directeur de la Sûreté Publique et le Directeur des Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 13 décembre 1910.

Le Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince,  
faisant fonctions de Gouverneur Général :  
G. JALOUSTRE.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

## CONSEIL DE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Le Conseil de Gouvernement provisoire s'est réuni à l'Hôtel du Gouvernement les 5, 7, 9 et 10 décembre, sous la présidence de M. Jaloustre, Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince, faisant fonctions de Gouverneur Général.

Dans ces séances, le Conseil a examiné un certain nombre de demandes d'intérêt privé et les questions d'intérêt général qui suivent :

Pétition d'habitants du quartier Saint-Michel tendant à obtenir la création d'un square sur un terrain privé, situé rue des Roses. — Le Conseil se prononce en sens contraire, les terrains dont l'acquisition serait nécessaire étant d'un prix trop élevé.

Purge des rochers Mottura.

Demande aux Travaux Publics d'un devis relatif à la clôture du terrain du quartier de la Colle destiné au futur Lycée.

Désignation de MM. Louis de Castro et Charles Auréglià comme membres de la Commission chargée de préparer un projet de réglementation de l'exploitation des bureaux de tabac.

Devis relatif à l'aménagement, pour la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, des anciens locaux du Service municipal d'Hygiène aux Thermes Valentia. — Adopté.

Réception des délégués de la Société Médicale qui sollicitent des mesures contre l'exercice illégal de la médecine et formulent des vœux au sujet du service médical d'été, de la répartition des emplois et des moyens de remédier à la pléthore des praticiens autorisés à exercer dans la Principauté.

Cylindrage du chemin de l'Abattoir et entretien général des routes.

Cantines scolaires. — Lecture d'un rapport de M. l'Inspecteur des écoles.

Cours supérieur des Filles.

Mise à l'étude d'une procédure pour les expropriations.

Enlèvement des anciennes affiches apposées sur les murs.

La Société chorale « Les Artisans Réunis de Bruxelles » qui s'était fait entendre à Nice pour les fêtes de l'ouverture de la Saison niçoise, est venue mercredi dernier à Monaco où elle a donné deux aubades devant l'Hôtel du Gouvernement et devant la Mairie.

Au Gouvernement, les membres du Comité de la Société ayant à leur tête M. le Dr Godineau, consul de Belgique, M. Louchex, premier vice-président, et M. Dethier, directeur, ont été reçus sur le seuil par M. Farret, sous-chef du Secrétariat, qui les a conduits auprès de M. Jaloustre, Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince, faisant fonctions de Gouverneur Général.

Les Membres du Conseil de Gouvernement provisoire assistaient à cette réception.

M. Jaloustre, entouré du Chef et du Sous-Chef du Secrétariat du Gouvernement, a fait les présentations d'usage. Les membres du Comité de la Société belge ont salué les membres du Conseil de Gouvernement provisoire avec lesquels ils ont échangé des paroles de cordiale sympathie. Puis, M. Jaloustre, ayant invité ses hôtes à vider une coupe de champagne, a, dans une heureuse improvisation, souhaité la bienvenue à la Société et l'a remerciée de son aimable visite. Il a rappelé le succès de l'Exposition de Bruxelles à laquelle la Principauté avait été heureuse de participer et a souligné les excellents rapports qui existent entre la Colonie belge et les Monégasques. En terminant, M. Jaloustre a porté un toast très applaudi à LL. MM. le Roi et la Reine des Belges et à S. A. S. le Prince Albert.

M. F. Louchex, premier vice-président, a répondu en ces termes :

Monsieur le Gouverneur Général,

Enfants de la Belgique, c'est avec une joie profonde que notre excursion nous permet de connaître cette belle Principauté de Monaco, dont nous avons pu admirer les merveilleux produits à notre récente Exposition. C'est pour nous un grand honneur d'être reçus par le digne représentant d'un Prince éclairé et savant qui a daigné

venir chez nous, nous faire part des résultats de Sa vaste érudition

C'est avec admiration que nous contemplons les beautés de ce pays unique au monde. Nous en rapporterons chez nous un inoubliable souvenir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gouverneur Général, l'hommage de notre reconnaissance pour la façon si bienveillante et si cordiale dont vous voulez bien nous recevoir.

Nous vous prions surtout de présenter celui de notre profond respect et de notre gratitude à S. A. S. le Prince Albert, protecteur de l'art musical, dont nous sommes les bien humbles adeptes.

Pendant ce temps, les exécutants, au nombre de 175, s'étaient groupés sur la place de la Visitation où la nouvelle de leur arrivée avait attiré un assez nombreux public. Sous la direction de M. José Dethier, ils ont interprété avec une remarquable maîtrise deux grands chœurs qui leur ont valu des applaudissements chaleureux.

M. Jaloustre est venu sur le seuil de l'Hôtel du Gouvernement pour féliciter M. Dethier et remercier la Société de sa gracieuse attention.

Les « Artisans réunis » se sont ensuite rendus à la Mairie dont la façade avait été pavoisée de faisceaux de drapeaux aux couleurs monégasques, belges et françaises.

Reçus par M. le Maire, entouré de ses Adjoints et de tout le Conseil Communal, ils ont été conduits dans la grande salle des mariages où un vin d'honneur leur a été offert.

M. le Commandeur de Loth a souhaité, en termes très heureux, la bienvenue à la Chorale belge. Il a fait l'éloge de la Belgique, rendu hommage au succès de la récente Exposition et porté un toast applaudi à la prospérité de la Société « les Artisans réunis ».

Il a ensuite remis au Directeur de la Société un superbe bronze ciselé, don du Conseil Communal.

M. le Dr Godineau, consul de Belgique, a remercié le Conseil de l'accueil qu'il faisait à ses compatriotes et de l'hospitalité que la Principauté accorde à la Colonie belge. Il a rappelé la part prise par la Principauté à l'Exposition de Bruxelles et a ajouté que la manifestation actuelle était faite pour fortifier les bons rapports existant entre les deux pays. Il a terminé par des vœux en faveur du pacifisme.

M. Nef a offert au Directeur des « Artisans réunis » une jardinière en argent ciselé ornée de fleurs et a porté un toast cordial, au nom de la Société « l'Avenir », en l'honneur de la Chorale belge.

M. Louchex a remercié en termes émus des attentions dont la Société avait été comblée pendant son passage dans la Principauté.

A l'issue de cette réception, les « Artisans réunis » ont interprété devant la Mairie un fragment du chœur *les Émigrants*, qui leur a valu une chaleureuse ovation.

Après s'être rendue à la Brasserie de Monaco où elle a reçu le plus aimable accueil, la Société bruxelloise a quitté la Principauté à cinq heures pour se rendre à Nice d'où elle est partie le lendemain matin pour Bruxelles.

## COMITÉ DES FÊTES

La Commission administrative du Comité des fêtes s'est réunie à la Mairie, le samedi 10 décembre, à 9 heures du soir, sous la présidence de M. le Maire.

Y assistaient : MM. Reymond, premier adjoint ; de Millo, vice-président ; Michel Fontana, secrétaire général ; Théophile Gastaud, trésorier ; Henri Trüb, secrétaire, ainsi qu'un grand nombre de membres de la Commission, les présidents ou vice-présidents des Sociétés artistiques et sportives.

Les fêtes du calendrier commenceront dimanche prochain 18 décembre, par un marathon international, organisé par l'*Herculis*, sur le quai du Port. Le soir il y aura feu d'artifice sur la jetée sud et lancement de ballons lumineux, concert.

Une Sous-Commission spéciale, dite des feux d'artifice, a été nommée.

En font partie : MM. Gamba, Martiny, E. Marquet et Noghès.

M. E. Marquet ayant demandé l'adjonction de un ou plusieurs commissaires aux Sociétés organisant des fêtes avec le concours du Comité, la Commission a approuvé cette idée et a désigné M. Henri Roustan comme commissaire pour les fêtes de dimanche prochain.

Au sujet de l'organisation des fêtes, par les Sociétés avec le concours du Comité, le secrétaire général est chargé de demander les emplacements et de faire toute démarche nécessaire.

La Commission a ensuite décidé à l'unanimité que toutes les entrées aux fêtes organisées par le Comité seront payantes.

Sur la proposition de M. Reymond, le 10 o/o sera prélevé pour le Bureau de bienfaisance. Les cartes d'invitation seront également assujetties à ce droit.

Sur la proposition de M. Davico, on a décidé de faire établir une carte permanente et personnelle en faveur des membres du Comité.

Une Sous-Commission chargée de présenter un projet de cartes d'invitation a été nommée. En font partie : MM. G. Bérenger, D. Brémond, Capozzi, Poulet et H. Roustan.

Après une observation de M. Noghès, président du S.A.V.M. relative au Rallye Automobile, la réunion plénière a été levée.

La Commission administrative a ensuite procédé à l'élection des membres présents.

Ont été nommés, au scrutin secret, membres du Comité des fêtes : MM. Birot, Bruckner et Gruffat, hôteliers ; M. Vaccarezza, négociant.

La séance a été ensuite levée à 11 heures et quart.

Le Conseil Municipal de la Ville de Rome a institué pour 1911 un Concours international de poésie latine.

Ce Concours est ouvert aux Italiens et aux Etrangers. Le sujet est « Rome ». Les poèmes ne peuvent dépasser 300 vers et doivent parvenir au Maire de Rome, au Capitole, le 1<sup>er</sup> mars 1911 au plus tard. Les prix seront décernés au Capitole le 21 avril 1911.

## LYCÉE DE MONACO

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An les classes vaqueront du Samedi 24 décembre au Mardi 3 janvier. Les élèves sortiront le Vendredi 23 décembre, à 4 heures, après les classes du soir, et les cours reprendront le Mardi 3 janvier, à 8 heures du matin.

## CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 22 décembre 1910 seront vala-

bles jusqu'aux derniers trains de la journée du 6 janvier 1911, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

## TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 6 et 9 décembre 1910, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

V. A., né à Sainte-Sabine (Dordogne), le 29 octobre 1892, tailleur d'habits, sans domicile fixe, six jours de prison, pour mendicité ;

C. F., né à Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne), le 2 mai 1863, journalier, sans domicile fixe, un mois de prison, pour vagabondage ;

O. B.-C., né à Castelvittorio (Italie), le 1<sup>er</sup> août 1865, maréchal-ferrant, demeurant à Beausoleil, deux mois de prison et 25 francs d'amende, pour abus de confiance ;

B. J., né à Rochetta di Vara (Italie), le 14 janvier 1896, sans profession, demeurant à Beausoleil, quarante-huit heures de prison (avec sursis), pour mendicité.

## DE L'OPÉRETTE

## Mam'zelle Carabin.

A son apparition, qui remonte à la bienheureuse année 1893, cette opérette (*Mam'zelle Carabin*) sortait de la commune ornière et fleurait gentiment la nouveauté. Dans le tumulte de ses scènes aimables elle n'apportait, certes, aucune révolution, et, du vent de ses jupes, elle ne renversait aucune convention auguste ; mais elle possédait le mérite assez rare de ne pas ressembler à ces pièces, sans personnalité, cruellement anémiées, aussi destituées d'esprit que dénuées d'attrait, dont le morne défilé sur les scènes trop complaisantes communique le spleen au spectateur le mieux disposé au rire.

L'auteur du livret de *Mam'zelle Carabin*, M. Fabrice Carré, n'y alla point, comme l'on dit, par quatre chemins : il supprima à peu près l'intrigue qui fait souvent longueur, se contentant de camper des types en pleine drôlerie observée. Ces types amusants, toujours vont, viennent, se heurtent dans les déserts de l'action avec une pittoresque bonne volonté.

Naturellement, un fil très lâche relie entre eux les personnages et il serait téméraire d'affirmer que *Mam'zelle Carabin* rentre dans la catégorie des pièces prétendues « bien faites ». Et c'est précisément ce qui nous charme dans cette œuvre plutôt légère et ce qui, à nos yeux, en constitue la meilleure originalité. Si l'on joint à cela qu'elle est frétilante d'esprit et suffisamment exempte de banalité, on comprendra facilement quelle agréable surprise éprouva le public le soir où elle surgit sur les planches peu sévères du Théâtre des Bouffes.

Déjà, dans *Joséphine vendue par ses sœurs*, M. Fabrice Carré, flanqué de quelques collaborateurs de choix, avait tenté d'introduire une note moderne dans l'opérette. Nul n'ignore que pendant des années et des années l'opérette, pour se conformer à la tradition établie magnifiquement par les maîtres du genre, blaguait les dieux et les héros de l'antiquité sacrée, exhibait des rois gâteux et des princes peu ou point charmants, ne reculant devant aucune monstruosité de la charge épileptique. *Joséphine* parut, bourgeoisement vêtue, très simple en ses allures, et le public, fatigué des invraisemblances agonisantes de vétusté de la formule vénérable, salua de ses applaudissements la venue réaliste de *Joséphine* et de ses sœurs. L'opérette s'habillait comme tout le monde et, tout en restant fantaisiste, cherchait à serrer la réalité de plus près en se rapprochant de la vie coutumière. La tentative était curieuse.

Dans *Mam'zelle Carabin*, M. Fabrice Carré ne

s'est pas contenté d'exposer à la lumière crue de la rampe un soupçon d'action emprunté au train train de l'ordinaire existence et de faire évoluer une série de bonshommes plus ou moins folichons ; il eut l'ambition louable de faire œuvre d'observateur et de peindre d'une touche fantasquement parisienne, un tout petit coin de la vie du quartier latin. Ce n'est plus la bohème romantique et délicieusement jeune de Murger ; c'est autre chose.

Sans nous perdre dans les méandres de l'exagération à laquelle sont enclins les meilleurs esprits de l'époque actuelle et surtout sans établir aucune comparaison entre Murger et M. Fabrice Carré, ce qui serait déplacé en la circonstance, il n'est que juste de reconnaître que l'auteur de *Mam'zelle Carabin* a enlevé de verve le piquant petit tableau de mœurs facile que le docte musicien Émile Pessard encadra de musique jolie.

Si les {Schaunard, les Marcel, les Rodolphe, les Mimi et les Musette n'existent plus — ont-ils jamais existé ? — nous coudoyons chaque jour des Adolphe, des M. Chose, des Bichette et des M<sup>me</sup> Quillette. Le vieil étudiant Adolphe, amant de la femme du gargarier qui lui détériore l'estomac, philosophe resté jovial et ayant trop roulé par les brasseries pour n'avoir pas laissé force scrupules au fond des bocks ingurgités au cours de nombreuses années de veulerie inutile ; M. Chose, petit rez-de-chaussée d'une stupidité sans âme, abominablement lamentable, élégant d'aspect et effroyablement pratique, « lavant » les héritages avec conviction et trouvant tout crevant ; Bichette, la drôlesse quelconque, niaise et roublarde, riant sans savoir pourquoi, mais à propos de rien, irrémédiablement assommante et cependant sans cesse désirée par les bipèdes imbéciles qui se la passent à tour de rôle, telle autrefois Hélène passant de main en main parmi les héros du cycle homérique ; M<sup>me</sup> Quillette, matrone sur le retour, toujours sur le qui vive d'amour, — ces sympathiques échantillons de l'humanité faisandée foisonnent à Paris et autres lieux du monde connu. M. Fabrice Carré les a saisis sur le vif et transportés à la scène avec belle humeur.

Il ne nous semble pas qu'il soit fort utile d'entrer dans le détail des scènes qui se succèdent pendant les trois actes de la pièce. L'arrangement en est ingénieux et le ragoût plaisant. Les mots de situations abondent et par leur imprévu, leur saillie comique, leur franchise même produisent un effet exhalant.

L'histoire de la pièce de cent francs, si ingénument contée par Adolphe, est assurément une blague relevant de la cocasserie la plus authentique et il n'est guère possible de suivre les péripéties de la scène de la table d'hôte sans se pâmer d'aise.

La partition écrite par M. Emile Pessard pour *Mam'zelle Carabin* ne manque pas de distinction. La facture en est soignée et nombre de motifs ont la fraîcheur et la vivacité qui conviennent au genre léger. M. Pessard, tout en s'abandonnant aux joies du badinage, a su maintenir sa musique dans le ton de la bonne compagnie. Elle ne se permet aucun écart de nature à porter atteinte à sa respectabilité. Orchestrée avec tact et une grâce sérieuse, la partition toute en nuances de M. Emile Pessard mérite souvent d'être écoutée avec attention. C'est l'œuvre d'un musicien de la bonne souche, ironiste à ses heures, ne rougissant pas de quitter les vastes horizons de l'opéra et les régions plus tempérées de l'opéra-comique classique pour se promener dans les capricieux sentiers de l'opérette en compagnie d'un spirituel camarade.

ANDRÉ CORNEAU.

## LA VIE ARTISTIQUE

## THÉÂTRE

En montrant dans l'article qu'on a lu plus haut, la place que *Mam'zelle Carabin* occupe dans l'histoire de l'opérette, M. André Corneau, l'averti et très distingué critique musical dont les études sur notre saison d'opéra ont été si

goûtées l'année dernière, s'est trouvé naturellement amené à apprécier, avec son autorité et son agrément coutumiers, le livret de Fabrice Carré et la partition de Pessard.

Il n'y a donc plus à cette place qu'à parler de l'interprétation qui a si joyeusement mené cette œuvre aimable à une nouvelle victoire.

M<sup>lle</sup> Mariette Sully est toute de grâce spirituelle et fine. Tendre et mutine tour à tour, une flamme malicieuse dans les yeux, et, aux lèvres, une raillerie prompte à s'émouvoir, elle chante d'une voix légère et caressante les jolis couplets de *Mam'zelle Carabin* et indique avec une drôlerie et une émotion également discrète les nuances de son joli rôle.

M<sup>lle</sup> Mary Théry compose avec art et joue avec un joyeux entrain le personnage de M<sup>me</sup> Quillette.

Gracieusement effrontée et effrontément jolie, apparaît Nini, la demi-mondaine, sous les traits séduisants de M<sup>lle</sup> Gril, dont la verve gouailleuse et la gaité pétillent.

M<sup>lle</sup> Marly a incarné, non sans réalisme, la veulerie et l'inconscience animale de la fille de brasserie.

M. Poudrier présente un type très heureusement dessiné de vieil étudiant. Il a indiqué avec beaucoup de justesse la bonhomie facile, la bonne humeur fataliste et la dégradation consentie du personnage.

M. Lamy silhouette finement la figure falote de M. Chose; M. Alberthal a chanté avec jeunesse le rôle de l'étudiant Ferdinand; M. Maury fut Sganarelle à souhait; MM. Fernal, Launay, M<sup>mes</sup> Gailard et d'Arjac ne méritent que des éloges.

\* \*

La semaine avait commencé avec le *Grand Mogol*, dont le triomphe s'est trop souvent répété pour qu'il reste rien à dire de l'habileté du livret ni de l'agrément de la musique.

M<sup>lle</sup> Mariette Sully, toujours sur la brèche pour le plus grand plaisir des fidèles de la salle Garnier, a chanté, avec sa grâce et sa finesse habituelles, les couplets de la petite charmeuse de serpents.

M<sup>me</sup> Jane Oryan a une jolie voix et de plus beaux yeux. Ce fut une princesse Bengaline aussi agréable à voir qu'à entendre.

M. Berthaud est toujours le ténor à l'organe généreux et bien timbré. Il a remporté dans le rôle du prince Mignapour un légitime succès. M. Alberthal, chanteur et comédien consciencieux, s'applique très sérieusement à être comique; il y parviendra certainement. MM. Fernal et Poudrier ont été l'éclat de rire de la soirée.

Le ballet des « Jongleurs » réglé par M. Saracco a permis de revoir pour la première fois de la saison et d'applaudir comme elles le méritent M<sup>lles</sup> Giusani, Charbonnel, Luparia, Meylac, Mestais et Kubler ainsi que leurs gracieuses camarades.

CONCERTS

On a célébré, jeudi dernier, au Concert classique, le centenaire de la naissance de Schumann. Le programme était uniquement composé de ses œuvres.

Cette solennité avait attiré en foule les amateurs de musique du littoral qui ont salué d'applaudissements chaleureux les pages où s'exprime la douloureuse exaltation et la rêverie fiévreuse du maître saxon, ainsi que la magistrale interprétation qui en a été donnée.

Pourvu d'une culture étendue, épris des poètes et des philosophes, Schumann n'a pas seulement subi l'empreinte de ses dieux en musique, de Beethoven de la troisième manière et Schubert, mais d'écrivains comme Byron et surtout Jean Paul.

Chez aucun autre compositeur peut-être la sentimentalité vague, la rêverie imprécise et la gravité méditative de l'âme allemande n'ont trouvé une plus parfaite expression. La poésie,

avec ce qu'on entend parfois en ce mot de mystérieux, mais aussi de flottant, se dégage abondamment de ses compositions. Si Chopin agit plus directement et plus fortement sur les nerfs, personne ne trouble plus profondément que Schumann les sources ignorées des mélancolies sans cause et des douleurs sans objet.

L'ouverture de *Geneviève* est un rapide résumé de l'opéra qui est tombé dans l'oubli. Le charme rêveur y alterne avec la passion, offrant dans un contraste saisissant les deux aspects de l'âme tourmentée de Schumann.

La *Symphonie en Mi bémol* ou *Rhénane*, qui passe pour la meilleure de ses grandes compositions orchestrales, se compose de cinq parties dont les deux premières ont une gaité, une allure de fête auxquelles s'opposent le calme poétique et l'émotion religieuse de l'*andante*.

L'Ouverture de *Manfred* était sans contredit le point culminant du concert. Nulle part Schumann ne s'est mieux ni plus complètement exprimé. L'orchestre a triomphé avec une sûreté merveilleuse de la difficulté de cette page particulièrement ardue pour les cordes.

La poésie pénétrante de l'*Abendlied* (Chant du soir) a profondément ému le public. La lassitude du jour finissant, le recueillement du crépuscule, le mystère où plongent peu à peu les choses, l'enveloppement berceur et angoissant de la nuit, s'emparent de l'âme de l'auditeur dont le rêve flotte sur le chant des violons et s'enivre délicieusement de sa tristesse.

Le célèbre *Quintette* a été ingénieusement orchestré par Benjamin Godard, et si le déploiement des sonorités lui fait perdre de son charme intime, il convient de reconnaître qu'il n'en obscurcit pas le sens et en observe intelligemment le caractère.

L'*Ouverture*, *Scherzo* et *Finale* terminaient noblement ce beau concert.

M. C.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 7 décembre, le beau temps a favorisé le *Prix de Décembre* qui a réuni 14 tireurs. M. A. Boselli (23 m.), tuant 10 sur 10, premier; baron A. de Tavernost (25 m. 1/2) et M. Ducournau (20 m.), tuant 9 sur 10, partagent les deux autres places.

Poules suivantes gagnées par MM. Hans Marsch, Gemander, Ducourneau, Nemo.

Onze tireurs ont pris part, vendredi 9 décembre, au *Prix de la Noix*. M. Gemander et baron A. de Tavernost (26 m. 1/4), tuant 5 sur 5, partagent les deux premières places. MM. Hans Marsch et Moncorgé, tuant 4 sur 5, troisièmes.

Autres poules gagnées par MM. Nemo, Tommasini, Ducourneau, Rivière, Saavedra, Gemander.

Hier lundi, le *Prix de Beausoleil* (handicap), favorisé par une belle journée ensoleillée, a réuni 22 tireurs. Baron A. de Tavernost (26 m. 1/4), comte T. de Gramedo (27 m.) et comte T. Czernin (24 m. 3/4), tuant 9 sur 9, se partagent les trois premières places.

Autres poules gagnées par MM. Saavedra, Borselli, Des Chaux, comte T. Czernin.

Mercredi 14 décembre.— *Prix de la Côte d'Azur* (série). 5.000 francs, ajoutés à une entrée de 100 francs. Le second recevra 1.000 fr. sur le prix et 25 % sur les entrées; le troisième, 500 fr. et 20 % sur les entrées; le quatrième, 300 fr. et 15 % sur les entrées; le surplus des entrées au premier. — 1 pigeon.

Vendredi 16 décembre.— *Prix de Nice* (handicap). — 3.000 fr., ajoutés à une entrée de 80 francs. — 1 pigeon.

Lundi 19 décembre.— *Prix de Boissieu* (distance fixe). 1.000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon à 26 m. 1/4.

Mercredi 21 décembre.— *Prix d'Hiver* (handicap). — 1.000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon.

Samedi 24 décembre.— *Prix de Noël* (handicap). — 1.000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon.

Mardi 27 décembre.— *Prix du Stand* (distance fixe). — 1.000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon à 26 m. 1/4.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 4 au 12 décembre 1910 :

- Vapeur Amphion, français, cap. Mattei, venant de Cannes, — marchandises diverses.
Côte Giannino-P., ital., cap. Bianchi, venant de Massa-Carrara, — marbre.
Brick-goélette Il Salvatore, ital., cap. Giannoni, venant de Oristano, — conserves

Départs du 4 au 12 décembre :

- Vapeur Amphion, français, cap. Mattei, allant à Marseille, — marchandises diverses.
Côte Giannino-P., ital. cap. Bianchi, allant à Marseille, — marbre.
Brick-goélette Il Salvatore, ital., cap. Giannoni, allant à Gènes, — conserves.

TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Monaco, le 7 juillet 1910, enregistré ;

Entre la dame LUCIE VENTURI, femme de chambre, épouse du sieur Jean Terzano, demeurant à Monaco, Et le sieur JEAN TERZANO, son mari, valet de chambre, demeurant aussi à Monaco ;

Il a été extrait ce qui suit : Reçoit la dame Venturi et le sieur Terzano en leur demande tant principale que reconventionnelle.

Les déclare, en conséquence, séparés de corps et ce à leurs torts et griefs réciproques.

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 9 décembre 1910.

Le Greffier en Chef, (Signé :) RAYBAUDI.

TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur CÉSAR BARELLI, marchand de chaussures à Monte Carlo, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 14 janvier 1911, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal de première instance, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef, RAYBAUDI.

Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte Carlo

au capital de 380.000 francs

Le 5 décembre 1910, il a été procédé au tirage en remboursement de cinquante actions de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres, à Monte Carlo, conformément au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre dernier, dont les numéros suivent :

- 87 — 419 — 176 — 514 — 542 — 241 — 619 —
365 — 375 — 482 — 279 — 488 — 738 — 532 —
276 — 350 — 457 — 295 — 36 — 585 — 144 —
631 — 188 — 648 — 370 — 226 — 119 — 171 —
163 — 207 — 4 — 108 — 25 — 213 — 335 —
692 — 52 — 478 — 598 — 326 — 268 — 655 —
19 — 328 — 472 — 689 — 261 — 641 — 5 — 95

payables au siège de la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, ainsi que celles sorties au tirage de l'année dernière sans les numéros 284 — 393 — 362 — 277, non encore réclamées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

## VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le **mercredi 21 décembre**, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, et conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois d'octobre 1909, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n° 04994 au n° 05456 et du n° 50279 au n° 50306, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, hardes et objets divers.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco, 8, rue des Carmes.

## VENTE VOLONTAIRE

Le mardi 20 décembre, courant mois, à 2 heures du soir, au rez-de-chaussée de la villa San Carlo, à Monte Carlo, avenue des Fleurs, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente volontaire aux enchères publiques d'un joli petit mobilier comprenant : lits en fer émaillé, un salon presque neuf, glace, cabinet bois de rose, table de nuit, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : Ch. BLANCHY.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> LE BOUCHER, notaire à Monaco, le dix-neuf novembre mil neuf cent dix,

M. CHARLES WIESSER, marchand tailleur, demeurant à Monaco, section de Monte Carlo, boulevard des Moulins, n° 6, a vendu à M. ANTOINE DAMÉ, coupeur, demeurant à Beausoleil, boulevard de la Tour, villa du Dante,

Le fonds de commerce de tailleur pour dames, connu sous le nom de « Fashionable House », exploité à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard des Moulins, n° 5, dans des locaux situés au rez-de-chaussée d'un immeuble dénommé maison Saint-Pierre.

Avis est donné aux créanciers de M. WIESSER, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 13 décembre 1910.

L. LE BOUCHER.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

## FORMATION DE SOCIÉTÉ

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le trente novembre mil neuf cent dix, M. PAUL REBAUDENGO, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, et M. LOUIS TORREL, architecte, demeurant à Monaco, ont formé entre eux une Société en nom collectif, ayant pour objet l'entreprise en tous lieux et tous pays de travaux de construction et de travaux publics ou particuliers généralement quelconques.

La durée de la Société est fixée à cinq années qui commenceront à courir le premier janvier mil neuf cent onze et expireront le premier janvier mil neuf cent seize.

Le siège de la Société est fixé à Monaco, rue Grimaldi, n° 15.

La raison et la signature sociales seront *Torrel et Rebaudengo*.

Les affaires et intérêts de la Société seront gérés et administrés par les deux associés avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les affaires de la Société.

Les pouvoirs de chacun des associés comprennent notamment ceux de faire tous achats de matières premières et marchandises au comptant ou à terme, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce, suivre toutes actions judiciaires, représenter la Société dans toutes opérations de faillite et de liquidation judiciaire, faire tous marchés, passer tous baux, se désister de tous droits, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements avant ou après paiement, traiter, transiger, compromettre, recevoir toutes sommes dues à la Société, payer celles qu'elle pourra devoir.

Mais tous emprunts ne pourront être faits pour le compte de la Société qu'avec le concours des deux associés.

M. Rebaudengo apporte à la Société sous les garanties de droit :

1<sup>o</sup> Un matériel comprenant : bois d'échafaudages, outils, cordages, le tout d'une valeur de quinze cents francs, ci ..... 1.500 fr.

Et 2<sup>o</sup> une somme de quinze cents francs en espèces, ci ..... 1.500

Total de l'apport de M. Rebaudengo, trois mille francs, ci ..... 3.000 3.000 fr.

M. Torrel apporte à la Société sous les garanties de droit une somme de trois mille francs en espèces, ci ..... 3.000

Total de l'actif social, six mille francs... ci 6.000 fr.

Ces apports nets de tout passif.

Il a été stipulé qu'en cas de décès de l'un des associés avant l'expiration de la Société, la Société serait dissoute de plein droit.

Pareil extrait du dit acte de Société a été déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monaco, le douze décembre mil neuf cent dix, pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Pour extrait,  
Signé : L. LE BOUCHER.

M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier, demande d'urgence un jeune clerc copiste désireux d'apprendre la procédure.

**Nettoyage à Sec** et Apprêt soignés de tout vêtement.  
Blanchissage hygiénique  
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25  
Dentelles remises à neuf.

**EINTURERIE**  
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :  
villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**  
**EUGÈNE VÉRAN**

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

Compagnie d'Assurance  
**LA ZURICH**

JULES CROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

## ASSURANCES

•••••  
VIE — ACCIDENTS — RENTES VIAGÈRES — VOL  
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE  
= DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES =  
•••••

LOUIS BIENVENU

Assureur autorisé

1, AVENUE CROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE  
C<sup>ie</sup> D'ASSURANCES  
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT

{ 4, Rue des Açores, Monaco  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil

## BULLETIN

DES

## OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 18 octobre 1909. Six Obligations 5 % anciennes de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris et ses annexes, portant les numéros 3106, 3107, 3108, 3109, 3110 et 3111.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 10 septembre 1910. Un Cinquième d'Action de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéro 82199.

## Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 12 mai 1910. Vingt-quatre Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco. Numéros : 105419 à 105440 et 105471 à 105472.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 13 mai 1910. Cinq Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : N<sup>os</sup> 105463 à 105467.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier, substituant son confrère M<sup>e</sup> Ch. Blanchy, du 19 septembre 1910. Dix Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : N<sup>os</sup> 105441 à 105448 et N<sup>os</sup> 105473 à 105474.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 31 octobre 1910. Cinquante-cinq Cinquièmes d'Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 13083, 14555, 21383, 28110, 28111, 37950, 38106, 38107, 38109, 38111 à 38120, 39496, 39497, 39503, 34171, 39786 à 39789, 46841 à 46845, 46851 à 46855, 46846 à 46850, 46856 à 46860, 46861 à 46865, 82373, 82934, 84751.

## Titres frappés de déchéance.

Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco :

N<sup>os</sup> 16580, 16581, 16582, 16583, 22717, 35904, 41364, 41500, 65876, 65877, 65878, 66633, 66634, 66635, 66636, 66637, 66638, 66639, 70309, 70310.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1910